



ARRETE MUNICIPAL
N°2022/116/A du 10/11/2022
Autorisation d'occupation du
domaine public communal et
interdiction temporaire de
stationnement – Rue du Canal

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la Société CIRCET – 2 rue Emile Gallé 57280 Maizières-Les-Metz en date du 7 novembre 2022, mandatée par la société ORANGE pour effectuer une pose de fourreaux sur trottoir, rue du Canal,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La société CIRCET, mandatée par la société ORANGE, est autorisée à occuper le domaine public de la commune de Basse-Ham pour effectuer la pose de fourreaux sur trottoir, rue du Canal, au niveau de l'ancien tracé desservant les établissements WITTMANN compter du 21 novembre 2022 et jusqu'au 9 décembre 2022.

Article 2 : Le stationnement sera interdit dans la zone de travaux durant cette même période.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société CIRCET

Date de mise en ligne : 10/11/2022



Le Maire,
Bernard VEINNANT

